

Les infos

Vendredi 12 Janvier 2018



I BELIEVE I CAN FLY

Ce pourrait être un simple vaudeville si les sujets n'étaient si importants pour chacun d'entre nous. Le dernier «Comité Central d'Entreprise» s'est déroulé début janvier, pour laisser place au nouveau CSEC hérité des ordonnances Macron. Celui-ci a une durée de vie limitée, le temps de re-négocier (dans un an) une instance représentative du personnel, qui tient compte de l'évolution de l'organisation de l'entreprise et de la législation. La simplification du dialogue social au service de tous, en pleine transformation du Groupe ! En attendant, ce fut aussi l'occasion d'un passage de relais entre Jean François Climent (désormais ex-directeur des relations sociales) et Youssef Bouni, fraîchement débarqué de 8 années chez Technip. A la SG, les 10 dernières années auront été compliquées, denses, et ce n'est rien de dire que l'héritage est lourd. Mais ça tombe bien, «*je viens avec beaucoup d'ambition et d'envie*» a déclaré au CSEC le nouveau directeur des relations sociales. Tant mieux, avon-nous presque envie de dire, car vu les enjeux, il va en falloir pour être au niveau des attentes.

LE CIRQUE

A peine l'encre de la signature séchée au bas des décrets d'application sur les ruptures conventionnelles collectives, les premières utilisations emblématiques du nouveau dispositif jupitérien (Pimkie, PSA, le Figaro) auront suscité une avalanche de réactions. D'autres entreprises, SG compris, vont succomber à la tentation et tenter de se lancer dans cette aventure. C'est

pourquoi il ne faut pas perdre de vue que les intérêts des salariés et ceux de la direction ne convergent pas toujours, et que le rôle des organisations syndicales est de défendre les premiers, pas d'accommoder les seconds. La « co-construction » a des limites... souvent financières. La réunion du 19 janvier prochain devrait permettre, par exemple, de mesurer à quelle hauteur d'indemnisation la SG entend traiter « ses » éventuelles RCC. Les indemnités légales prévues dans le cadre des « ruptures à l'amiable » sont en effet sans commune mesure avec les indemnités que nous avons négociées dans le cadre des départs volontaires des PSE. D'autant plus qu'il faut ajouter à ces dernières les primes qui accompagnent les projets de reconversion (création d'entreprise ou formation) pour des montants de 25 à 30.000 euros. Le tout faisait que les salariés qui décidaient de quitter l'entreprise n'allaient pas grossir le volume de chômeurs. En facilitant la sortie de l'entreprise sans justification, le gouvernement ouvre les portes de Pôle Emploi et va pourtant, faute de moyens, devoir rapidement les refermer à quelques-uns. C'est pour cela et en vertu de la théorie de la double contrainte que la chasse au chômeur prétendument fraudeur est ouverte. Tant mieux si d'autres représentants syndicaux, Laurent Berger de la CFDT compris, font le grand écart entre le soutien affiché aux ordonnances Macron et les dernières déclarations condamnant les RCC. Mais ce n'est plus du vaudeville, juste du mauvais goût.

BAROMETRE EMPLOYEUR

Tous les 3 ans, il y a un chiffre qui donne, sans artifice, le pouls des salariés : le résultat des élections des représentants du personnel au Conseil d'Administration. Rappelons que c'est ce dernier qui impulse la stratégie de l'entreprise, notamment en matière de rémunérations et de relations sociales. Le rôle de vos représentants peut donc y être capital ! Avez-vous le sentiment d'être suffisamment informés, par vos actuels élus, des débats, des enjeux et des positions qui sont prises en votre nom au sein du CA ? d'y être suffisamment défendus ? Si ce n'est pas le cas, du 16 au 22 janvier, optez pour un contre pouvoir à la hauteur des enjeux à venir, votez pour les candidats CGT !



CGT Société Générale

17, Cours Valmy - Paris La Défense - Tél: 01.42.14.30.68

cgt.sg@wanadoo.fr

Internet: www.cgtsocgen.fr

Intranet : Portail SG, le groupe, Espace syndical, CGT

